

Locations de salles municipales

Libellé	Critère de tarification	Année / Mois / N° de la délibération	Exercice 2014		Critère de tarification	Exercice 2015		
			Angoulême	Hors Angoulême		Angoulême	Hors Angoulême	
SALLE A Lunesse (550m²)								
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	DEMI-JOURNEE : 8H - 14H / 14H - 20H	2013-12-52	103,00 €	205,50 €	DEMI-JOURNEE	105,00 €	208,00 €	
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	JOURNEE : 8H - 22H	2013-12-52	155,00 €	309,00 €	JOURNEE	200,00 €	400,00 €	
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	SOIREE / 18H - 8H le lendemain	2013-12-52	123,50 €	247,00 €	SOIREE + NUIT	230,00 €	450,00 €	
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	JOURNEE + NUIT : 8H - 8H le lendemain	2013-12-52	205,50 €	412,00 €	JOURNEE + NUIT	250,00 €	500,00 €	
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	WEEK-END / samedi 8h au dimanche 22 h	2013-12-52	309,00 €	618,00 €	2 JOURS	350,00 €	650,00 €	
Manifestations organisées par les établissements scolaires de la ville d'Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE à l'exception des frais de fonctionnement		1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF		
Manifestations soutenues par la ville dans le cadre de l'intérêt communal portées par des associations qui développent des activités sur Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE à l'exception des frais de fonctionnement	GRATUITE à l'exception des frais de fonctionnement	1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF		
Journée montage et démontage	Unité	2013-12-52	51,50 €	71,50 €	Unité	60,00 €	60,00 €	
Fluides + assurance (compris dans les tarifs ci-dessus)	DEMI-JOURNEE	2013-12-52	22,00 €	22,00 €	Durée de location	Compris dans les tarifs ci-dessus		
Fluides + assurance (compris dans les tarifs ci-dessus)	JOURNEE	2013-12-52	45,50 €	45,50 €				
Forfait état des lieux (compris dans les tarifs ci-dessus)		2013-12-52	24,40 €	24,40 €				
Caution (*)		2013-12-52	500,00 €	500,00 €	Unité	500,00 €	500,00 €	
Salle C Lunesse (1770m²)								
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	DEMI-JOURNEE : 8H - 14H / 14H - 20H	2013-12-52	205,50 €	412,00 €	DEMI-JOURNEE	210,00 €	420,00 €	
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	JOURNEE : 8H - 22H	2013-12-52	309,00 €	618,00 €	JOURNEE	420,00 €	800,00 €	
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales		2013-12-52			SOIREE + NUIT	450,00 €	850,00 €	
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	JOURNEE + NUIT : 8H - 8H le lendemain	2013-12-52	412,00 €	824,50 €	JOURNEE + NUIT	500,00 €	900,00 €	
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	WEEK-END / samedi 8h au dimanche 22 h	2013-12-52	669,50 €	1 340,00 €	2 JOURS	700,00 €	1 400,00 €	
Manifestations organisées par les établissements scolaires de la ville d'Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE à l'exception des frais de fonctionnement		1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF		
Manifestations soutenues par la ville dans le cadre de l'intérêt communal portées par des associations qui développent des activités sur Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE à l'exception des frais de fonctionnement	GRATUITE à l'exception des frais de fonctionnement	1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF		
Journée montage et démontage	Unité	2013-12-52	82,00 €	103,00 €	Unité	100,00 €	100,00 €	
Fluides + assurance (compris dans les tarifs ci-dessus)	DEMI-JOURNEE	2013-12-52	65,50 €	65,50 €	Durée de location	Compris dans les tarifs ci-dessus		
Fluides + assurance (compris dans les tarifs ci-dessus)	JOURNEE	2013-12-52	131,50 €	131,50 €				
Forfait état des lieux (compris dans les tarifs ci-dessus)		2013-12-52	24,40 €	24,40 €				
Caution (*)		2013-12-52	500,00 €	500,00 €	Unité	500,00 €	500,00 €	

Libellé	Critère de tarification	Année / Mois / N° de la délibération	Exercice 2014		Critère de tarification	Exercice 2015	
			Angoulême	Hors Angoulême		Angoulême	Hors Angoulême
Salle conviviale Grande Garenne (390 m²)							
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	DEMI-JOURNEE : 8H - 14H / 14H - 20H	2013-12-52	70,00 €	140,00 €	DEMI-JOURNEE	110,00 €	220,00 €
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	JOURNEE : 8H - 22H	2013-12-52	132,00 €	265,00 €	JOURNEE	200,00 €	400,00 €
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	SOIREE / 18h à 8h le lendemain	2013-12-52	167,00 €	288,00 €	SOIREE + NUIT	250,00 €	450,00 €
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	JOURNEE + NUIT : 8H - 8H le lendemain	2013-12-52	207,00 €	374,00 €	JOURNEE + NUIT	300,00 €	500,00 €
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	WEEK-END / samedi 8h au dimanche 22 h	2013-12-52	224,00 €	414,00 €	2 JOURS	400,00 €	600,00 €
Journée montage et démontage		2013-12-52			Unité	60,00 €	60,00 €
Fluides + assurance (compris dans les tarifs ci-dessus)	DEMI-JOURNEE	2013-12-52	7,00 €	7,00 €	Durée de location	Compris dans les tarifs ci-dessus	
Fluides + assurance (compris dans les tarifs ci-dessus)	JOURNEE	2013-12-52	14,00 €	14,00 €			
Forfait état des lieux (compris dans les tarifs ci-dessus)		2013-12-52	24,40 €	24,40 €			
caution (*)		2013-12-52	500,00 €	500,00 €	Unité	500,00 €	500,00 €
Manifestations organisées par les établissements scolaires de la ville d'Angoulême		2013-12-52			1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF	
Manifestations soutenues par la ville pour des associations qui développent des activités sur Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE à l'exception des frais de fonctionnement	GRATUITE à l'exception des frais de fonctionnement	1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF
Salle Bunuel espace Franquin							
						Spectacles (danse, concert, théâtre,)	Conférences / Projections vidéo / résidences)
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	Service 4 heures	2013-12-52	97,60 €	97,60 €	DEMI-JOURNEE ou SOIREE	688,00 €	320,00 €
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	Service 4 heures	2013-12-52	97,60 €	97,60 €	JOURNEE	984,00 €	418,00 €
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	Unité	2013-12-52	51,00 €	51,00 €	NUIT	186,5 €/h	85 €/h
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	forfait	2013-12-52	73,20 €	73,20 €	½ JOURNEE Dimanche et Jours Fériés	835,00 €	368,00 €
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	A l'heure	2013-12-52	24,40 €	24,40 €	JOURNEE Dimanche et Jours Fériés	1 280,00 €	516,50 €
Gardiennage/ accueil	G	2013-12-52	15,00 €	15,00 €	Gardiennage / Accueil	26,03 €/h	
Gardiennage / accueil - NUIT	Unité	2013-12-52	193,00 €	193,00 €	Gardiennage / Accueil - NUIT	31,24 €/h	
Gardiennage/ accueil dimanche & jours fériés	Unité	2013-12-52	529,00 €	529,00 €	Gardiennage / Accueil DIMANCHE & FERIE	39,05 €/h	
Manifestations organisées par les établissements scolaires de la ville d'Angoulême	1 répétition + 1 spectacle /an	2013-12-52	FORFAIT 71,00€		1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF	
Manifestations soutenues par la ville pour des associations qui développent des activités sur Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE à l'exception du gardiennage, des heures de ménage et des fluides	GRATUITE à l'exception du gardiennage, des heures de ménage et des fluides	1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF	
Caution (*)		2013-12-52	500,00 €	500,00 €	Unité	500,00 €	

Libellé	Critère de tarification	Année / Mois / N° de la délibération	Exercice 2014		Critère de tarification	Exercice 2015	
			Angoulême	Hors Angoulême		Angoulême	Hors Angoulême
Salle Iribe Espace Franquin							
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	Service 4 heures	2013-12-52	97,60 €	97,60 €	DEMI-JOURNEE ou SOIREE	160,00 €	
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	Service 4 heures	2013-12-52	97,60 €	97,60 €	JOURNEE	320,00 €	
Régisseur / Gardien / Accueil	Service 4 heures	2013-12-52	97,60 €	97,60 €	Régisseur / Gardien / Accueil	26,03 €/h	
Régisseur / Gardien / Accueil – NUIT	Unité	2013-12-52	51,00 €	51,00 €	Régisseur / Gardien / Accueil + 20 %/h – NUIT	31,24 €/h	
Régisseur / Gardien / Accueil – Dimanche et Jours Fériés	forfait	2013-12-52	73,20 €	73,20 €	Régisseur / Gardien / Accueil + 50 %/h Dimanche et Jours Fériés	39,05 €/h	
matériel supplémentaire	A l'heure	2013-12-52	24,40 €	24,40 €	Matériel supplémentaire	Tarification sur la base du service Manifestation Logistique	
Manifestations organisées par les établissements scolaires de la ville d'Angoulême	1 répétition + 1 spectacle /an	2013-12-52	FORFAIT 71,00€		1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF	
Manifestations soutenues par la ville pour des associations qui développent des activités sur Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE à l'exception du gardiennage, des heures de ménage et des fluides	GRATUITE à l'exception du gardiennage, des heures de ménage et des fluides	1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF	
Caution (*)		2013-12-52	500,00 €	500,00 €	Unité	500,00 €	
Hall d'Exposition							
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales					DEMI-JOURNEE ou SOIREE	80,00 €	
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales					JOURNEE	160,00 €	
Régisseur / Gardien / Accueil					Régisseur / Gardien / Accueil	26,03 €/h	
Régisseur / Gardien / Accueil – NUIT					Régisseur / Gardien / Accueil + 20 %/h – NUIT	31,24 €/h	
Régisseur / Gardien / Accueil – Dimanche et Jours Fériés					Régisseur / Gardien / Accueil + 50 %/h Dimanche et Jours Fériés	39,05 €/h	
matériel supplémentaire					Matériel supplémentaire	Tarification sur la base du service Manifestation Logistique	
Manifestations soutenues par la ville pour des associations qui développent des activités sur Angoulême					1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF	
caution					Unité	500,00 €	
Manifestations soutenues par la ville pour des associations qui développent des activités sur Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE à l'exception des heures de ménage et des fluides	GRATUITE à l'exception des heures de ménage et des fluides	1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF	

Libellé	Critère de tarification	Année / Mois / N° de la délibération	Exercice 2014		Critère de tarification	Exercice 2015	
			Angoulême	Hors Angoulême		Angoulême	Hors Angoulême
Salle Méliès Espace Franquin							
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	Service 4 heures	2013-12-52	97,60 €	97,60 €	DEMI-JOURNEE ou SOIREE	201,00 €	
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	Unité	2013-12-52	31,00 €	31,00 €	JOURNEE	302,00 €	
Régisseur / Gardien / Accueil	forfait	2013-12-52	24,40 €	24,40 €	Régisseur / Gardien / Accueil	26,03 €/h	
Régisseur / Gardien / Accueil – NUIT	A l'heure	2013-12-52	24,40 €	24,40 €	Régisseur / Gardien / Accueil + 20 %/h – NUIT	31,24 €/h	
Régisseur / Gardien / Accueil – Dimanche et Jours Fériés	Service 4 heures	2013-12-52	1,25 €	1,25 €	Régisseur / Gardien / Accueil + 50 %/h Dimanche et Jours Fériés	39,05 €/h	
Manifestations soutenues par la ville pour des associations qui développent des activités sur Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE à l'exception du gardiennage, des heures de ménage et des fluides	GRATUITE à l'exception du gardiennage, des heures de ménage et des fluides	1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF	
Caution (*)		2013-12-52	500,00 €	500,00 €	Unité	500,00 €	
Hall -1 Espace Franquin							
expo forfait jour	Unité	2013-12-52	81,00 €	81,00 €	Expo forfait jour	82,00 €	
expo forfait semaine	Unité	2013-12-52	305,00 €	305,00 €	Expo forfait semaine du lundi au	309,00 €	
expo forfait dimanche		2013-12-52			Expo forfait jour (dimanche)	123,00 €	
Manifestations soutenues par la ville pour des associations qui développent des activités sur Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE à l'exception du gardiennage, des heures de ménage et des fluides	GRATUITE à l'exception du gardiennage, des heures de ménage et des fluides	1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF	
Caution (*)		2013-12-52	500,00 €	500,00 €	caution	500,00 €	
Salle de réunion Espace Franquin							
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	Unité	2013-12-52	16,00 €	16,00 €	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	50,00 €	
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	forfait	2013-12-52	24,40 €	24,40 €	JOURNEE	100,00 €	
Gardien / accueil	A l'heure	2013-12-52	24,40 €	24,40 €	Gardien / Accueil	26,03 €/h	
Gardien / accueil – NUIT	Service 4 heures	2013-12-52	1,25 €	1,25 €	Gardien / Accueil + 20 %/h – NUIT	31,24 €/h	
Manifestations soutenues par la ville pour des associations qui développent des activités sur Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE à l'exception du gardiennage, des heures de ménage et des fluides	GRATUITE à l'exception du gardiennage, des heures de ménage et des fluides	1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF	
Caution (*)		2013-12-52	500,00 €	500,00 €	Unité	500,00 €	

Libellé	Critère de tarification	Année / Mois / N° de la délibération	Exercice 2014		Critère de tarification	Exercice 2015	
			Angoulême	Hors Angoulême		Angoulême	Hors Angoulême
Salle n°1 Espace Franquin							
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	2013-12-52	33,00 €	33,00 €	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	35,00 €	
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	JOURNEE	2013-12-52	66,00 €	66,00 €	JOURNEE	70,00 €	
Gardien / accueil	forfait	2013-12-52	0,00 €	0,00 €	Gardien / Accueil	26,03 €/h	
Gardien / accueil – NUIT	A l'heure	2013-12-52	24,40 €	24,40 €	Gardien / Accueil + 20 %/h – NUIT	31,24 €/h	
Fluides + assurance (compris dans les tarifs ci-dessus)	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	2013-12-52	1,15 €	1,15 €	Durée de location	Compris dans les tarifs ci-dessus	
Manifestations soutenues par la ville pour des associations qui développent des activités sur Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE à l'exception des heures de ménage et des fluides	GRATUITE à l'exception des heures de ménage et des fluides	1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF	
Salle n°2 Espace Franquin							
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	2013-12-52	33,00 €	33,00 €	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	35,00 €	
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	JOURNEE	2013-12-52	66,00 €	66,00 €	JOURNEE	70,00 €	
Gardiennage / accueil	forfait	2013-12-52	0,00 €	0,00 €	Gardien / Accueil	26,03 €/h	
Gardiennage / accueil – NUIT	A l'heure	2013-12-52	24,40 €	24,40 €	Gardien / Accueil + 20 %/h – NUIT	31,24 €/h	
Fluides + assurance (compris dans les tarifs ci-dessus)	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	2013-12-52	1,15 €	1,15 €	Durée de location	Compris dans les tarifs ci-dessus	
Manifestations soutenues par la ville pour des associations qui développent des activités sur Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE à l'exception des heures de ménage et des fluides	GRATUITE à l'exception des heures de ménage et des fluides	1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF	
Salle n°3 Espace Franquin							
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	2013-12-52	29,00 €	29,00 €	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	30,00 €	
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	JOURNEE	2013-12-52	58,00 €	58,00 €	JOURNEE	60,00 €	
Gardiennage / accueil	forfait	2013-12-52	0,00 €	0,00 €	Gardien / Accueil	26,03 €/h	
Gardiennage / accueil – NUIT	A l'heure	2013-12-52	24,40 €	24,40 €	Gardien / Accueil + 20 %/h – NUIT	31,24 €/h	
Fluides + assurance (compris dans les tarifs ci-dessus)	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	2013-12-52	0,80 €	0,80 €	Durée de location	Compris dans les tarifs ci-dessus	
Manifestations soutenues par la ville pour des associations qui développent des activités sur Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE à l'exception des heures de ménage et des fluides	GRATUITE à l'exception des heures de ménage et des fluides	1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF	

Libellé	Critère de tarification	Année / Mois / N° de la délibération	Exercice 2014		Critère de tarification	Exercice 2015	
			Angoulême	Hors Angoulême		Angoulême	Hors Angoulême
Salle n°4 Espace Franquin							
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	2013-12-52	36,00 €	36,00 €	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	40,00 €	
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	JOURNEE	2013-12-52	72,00 €	72,00 €	JOURNEE	80,00 €	
Gardiennage / accueil	forfait	2013-12-52	0,00 €	0,00 €	Gardien / Accueil	26,03 €/h	
Gardiennage / accueil – NUIT	A l'heure	2013-12-52	24,00 €	24,40 €	Gardien / Accueil + 20 %/h – NUIT	31,24 €/h	
Fluides + assurance (compris dans les tarifs ci-dessus)	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	2013-12-52	1,30 €	1,30 €	Durée de location	Compris dans les tarifs ci-dessus	
Manifestations soutenues par la ville pour des associations qui développent des activités sur Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE à l'exception des heures de ménage et des fluides	GRATUITE à l'exception des heures de ménage et des fluides	1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF	
Le Foyer équipé d'un comptoir Espace Franquin							
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	2013-12-52	68,00 €	68,00 €	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	40,00 €	
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	JOURNEE	2013-12-52	136,00 €	136,00 €	JOURNEE	80,00 €	
Gardiennage / accueil	forfait	2013-12-52	24,40 €	24,40 €	Gardien / Accueil	26,03 €/h	
Gardiennage / accueil – NUIT	A l'heure	2013-12-52	24,40 €	24,40 €	Gardien / Accueil + 20 %/h NUIT	31,24 €/h	
Régisseur / Gardien / Accueil – Dimanche et Jours Fériés					Gardiennage / Accueil DIMANCHE & FERIE	39,05 €/h	
matériel supplémentaire	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	2013-12-52	4,80 €	4,80 €	Matériel supplémentaire	Tarification sur la base du service Manifestation Logistique	
Manifestations soutenues par la ville pour des associations qui développent des activités sur Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE à l'exception du gardiennage, des heures de ménage et des fluides	GRATUITE à l'exception du gardiennage, des heures de ménage et des fluides	1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF	
Salle Petit Fresquet (150 m²)							
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	DEMI-JOURNEE : 8H – 14H / 14H – 20H	2013-12-52	103,00 €	155,00 €	DEMI-JOURNEE	105,00 €	150,00 €
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	JOURNEE : 8H - 22H	2013-12-52	175,00 €	257,00 €	JOURNEE	180,00 €	300,00 €
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	SOIREE / 18h à 8h le lendemain	2013-12-52	195,50 €	288,50 €	SOIREE + NUIT	200,00 €	310,00 €
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	JOURNEE + NUIT : 8H – 8H le lendemain	2013-12-52	247,00 €	309,00 €	JOURNEE + NUIT	250,00 €	400,00 €
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	WEEK-END / samedi 8h au dimanche 22 h	2013-12-52	340,00 €	412,00 €	2 JOURS	350,00 €	450,00 €
Journée montage et démontage		2013-12-52			Unité	60,00 €	60,00 €
Fluides + assurance (compris dans les tarifs ci-dessus)	DEMI-JOURNEE	2013-12-52	16,50 €	16,50 €	Durée de location	Compris dans les tarifs ci-dessus	
Fluides + assurance (compris dans les tarifs ci-dessus)	JOURNEE	2013-12-52	32,50 €	32,50 €			
Forfait état des lieux (compris dans les tarifs ci-dessus)		2013-12-52	24,40 €	24,40 €			
Caution (*)		2013-12-52	500,00 €	500,00 €	Unité	500,00 €	500,00 €
Manifestations soutenues par la ville pour des associations qui développent des activités sur Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE à l'exception des frais de fonctionnement	GRATUITE à l'exception des frais de fonctionnement	1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF
Manifestations organisées par les établissements scolaires de la ville d'Angoulême					1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 40 % DU TARIF	

Libellé	Critère de tarification	Année / Mois / N° de la délibération	Exercice 2014		Critère de tarification	Exercice 2015	
			Angoulême	Hors Angoulême		Angoulême	Hors Angoulême
Salle de l'Ancienne Auberge de Jeunesse (salle A)							
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	2013-12-52	71,50 €	103,00 €	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	75,00 €	105,00 €
Fluides, assurance + entretien (compris dans les tarifs ci-dessus)		2013-12-52	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Manifestations soutenues par la ville pour des associations qui développent des activités sur Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE	GRATUITE	1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 20 % DU TARIF	INTERET COMMUNAL 20 % DU TARIF
Forfait suivant planning établi entre la Ville et l'utilisateur en début d'année pour les associations de la commune qui utilisent les salles 1 fois par mois minimum tout au long de l'année	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	2013-12-52	10,00 €	10,00 €	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	15,00 €	15,00 €
Salle de l'Ancienne Auberge de Jeunesse (salle B)							
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	2013-12-52	71,50 €	103,00 €	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	75,00 €	105,00 €
Fluides, assurance + entretien (compris dans les tarifs ci-dessus)		2013-12-52	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Manifestations soutenues par la ville pour des associations qui développent des activités sur Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE	GRATUITE	1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 20 % DU TARIF	INTERET COMMUNAL 20 % DU TARIF
Forfait suivant planning établi entre la Ville et l'utilisateur en début d'année pour les associations de la commune qui utilisent les salles 1 fois par mois minimum tout au long de l'année	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	2013-12-52	10,00 €	10,00 €	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	15,00 €	15,00 €
Salle de l'Ancienne Auberge de Jeunesse (salle C)							
Manifestations organisées par des personnes physiques ou morales	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	2013-12-52	71,50 €	103,00 €	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	75,00 €	105,00 €
Fluides, assurance + entretien (compris dans les tarifs ci-dessus)		2013-12-52	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Manifestations soutenues par la ville pour des associations qui développent des activités sur Angoulême	1 FOIS / AN	2013-12-52	GRATUITE	GRATUITE	1 FOIS / AN	INTERET COMMUNAL 20 % DU TARIF	INTERET COMMUNAL 20 % DU TARIF
Forfait suivant planning établi entre la Ville et l'utilisateur en début d'année pour les associations de la commune qui utilisent les salles 1 fois par mois minimum tout au long de l'année	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	2013-12-52	10,00 €	10,00 €	DEMI-JOURNEE OU SOIREE	15,00 €	15,00 €

(*) Toute dégradation donnera lieu à remboursement des réparations au coût réel au vu des fiches de travail